

I- Principe de l'autocontrôle

L'autocontrôle est la **vérification** par l'opérateur de sa **propre production**. La mise en place de l'autocontrôle dans une organisation de production permet la **responsabilisation** des **opérateurs** : chaque opérateur est **responsable** de la qualité des pièces qu'il fournit à la phase suivante et **contrôle** les points spécifiés sur la **fiche d'autocontrôle**.

Les moyens d'autocontrôle doivent être situés près des postes de travail est adapté au flux de production.

Le contrôle n'amenant aucune valeur ajoutée supplémentaire (une pièce contrôlée bonne vaut le même prix qu'une pièce bonne non contrôlée), il faut **limiter** le nombre de contrôles aux opérations susceptibles de **dériver** dans le processus.

L'autocontrôle permet aussi de mesurer la **stabilité** d'un processus de fabrication.

II- Objectifs de l'autocontrôle

L'autocontrôle permet :

- de diminuer les coûts qualités,
- d'alléger les postes des contrôles qualité finaux,
- d'éviter de faire de la valeur ajoutée sur des pièces non conforme,
- de diminuer les effets de goulot d'étranglement liés aux contrôles à 100 % et fluidifier la production,
- de responsabiliser le personnel.